

DOCUMENT 4

La valeur économique de l'environnement

L'interdépendance entre l'environnement physique et biologique et le bien-être de l'homme est désormais largement connue et documentée. A témoin, la place occupée par les questions environnementales dans les médias, les programmes des partis politiques ou encore dans les agendas de recherches des scientifiques. A charge également, l'influence des mouvements écologiques de même que l'émergence de politiques, d'accords et de déclarations d'intention à l'égard de la sauvegarde des fonctions et attributs environnementaux. Néanmoins, ces constats, bien qu'ils soulignent un consensus toujours plus large à l'égard de la prise en considération de la dimension environnementale dans les choix individuels et collectifs, ne constituent qu'un révélateur de l'importance croissante de cette dimension dans la plupart des sociétés. La véritable justification de cette évolution provient de **la valeur que l'homme attribue à l'environnement**. En d'autres termes, c'est parce que l'homme considère que la dégradation des fonctions et attributs environnementaux implique pour lui la perte d'une valeur toujours plus importante que la pollution et l'utilisation des ressources naturelles font désormais l'objet de débats et de décisions. Il n'est dès lors pas étonnant que l'attention et les actions dévolues à la protection de l'environnement varient selon les individus, les collectivités et les pays.

La précédente explication attribuée à l'homme un rôle pivot car il est seul évaluateur de la valeur de l'environnement. Dans ce cadre, l'économie de l'environnement cherche à révéler cette valeur sous-jacente et ignorée dans les transactions économiques non réglementées. L'objectif est, en permettant la saisie de la valeur de l'environnement dans une unité monétaire, de la comparer avec les valeurs économiques standards (revenu, valeur ajoutée) et ainsi d'arbitrer les décisions nécessaires à la gestion de l'interface entre l'économie et l'environnement. D'autres référents de mesure sont utilisables afin d'évaluer la valeur de l'environnement (comme l'énergie, éMergie ou l'exergie). Toutefois, aucun d'entre eux n'est aussi commun, habituel et familier que la monnaie, surtout si l'on considère les choix à effectuer entre valeur économique, bien-être et qualité de l'environnement.

Attribuer une valeur économique, ou monétaire, à l'environnement demeure malgré tout une entreprise difficile et controversée. Cette difficulté résulte toutefois davantage de lacunes informationnelles et statistiques que d'un manque de fondements théoriques.

Une des premières critiques est d'ordre philosophique et repose sur la distinction entre la valeur instrumentale et la valeur intrinsèque de l'environnement. La première est la valeur que l'environnement possède en tant que moyen nécessaire à la poursuite d'autres fins alors que la seconde est la valeur de l'environnement considéré comme une fin en soi sans prendre en compte son utilité à l'égard d'autres fins. Cette critique

argumente que la seule considération de la valeur instrumentale de l'environnement renvoie à une position anthropocentrique et utilitariste au sens où la valeur de l'environnement réside seulement dans l'utilité qu'il fournit aux humains. En d'autres termes, elle ignore le fait que l'environnement existe et qu'à ce seul titre, il est valorisé. Ainsi, la valeur d'une plante réside pour l'économie de l'environnement uniquement dans le plaisir qu'éprouvent les humains à l'admirer ou dans les ingrédients qu'elle fournit dans l'élaboration d'un médicament et non du fait de son existence propre. En ce sens, l'obligation morale de préserver l'environnement est indirecte ; elle est dérivée des intérêts humains de préserver le support environnemental de la vie. Cette préférence accordée à l'espèce humaine (qualifié « d'espécisme ») par l'économiste n'implique toutefois par le rejet de la valeur intrinsèque de l'environnement. Cette dernière **existe**, mais n'est pas évaluable économiquement car elle ne présuppose pas l'homme comme évaluateur.

Néanmoins, la reconnaissance d'une valeur intrinsèque à la nature pose de nombreux problèmes philosophiques. Outre les problèmes d'opposition entre espèces, le problème majeur de la reconnaissance d'une valeur intrinsèque à la nature tient dans sa légitimité ou sa potentialité. L'impossibilité pour l'homme de se débarrasser de son anthropocentrisme constitue la difficulté fondamentale de cette revendication. La valeur intrinsèque de la nature demeure subjective, **elle dépend de manière ultime de l'observateur et se confond par conséquent avec une valeur projetée par l'homme**. En ce sens, toute discussion portant sur la détermination objective de la valeur intrinsèque de la nature semble futile.

Au total, il apparaît qu'attribuer une valeur à l'environnement exige l'adhésion à un cadre éthique ou du moins à un tissu de convictions. En économie de l'environnement, la classe de référence la plus largement acceptée est celle des êtres humains. Ce choix implique de considérer l'environnement comme possédant une valeur instrumentale pour l'homme. Toute dégradation de la qualité de l'environnement est ainsi « mauvaise » pour l'homme et protéger l'environnement ne se justifie que si cette action améliore l'existence et le bien-être de l'homme – une économie ne peut pas sainement se développer dans un environnement dégradé.

La valeur économique totale de l'environnement

Bien qu'instrumentale, la valeur économique de l'environnement présente des aspects multiples. La notion de valeur économique totale (VET) de l'environnement permet de spécifier ces aspects en distinguant entre valeurs d'usage, d'option, de non-usage, de même qu'entre usage présent et usages futurs.

La valeur d'usage de l'environnement désigne à la fois les prestations directement consommables (nourriture, bois, biomasse, emmentalités, etc.) que l'environnement met à disposition de l'homme et celle indirectement utilisée telle les fonctions de protection,

de régulation, d'assimilation que l'environnement remplit (valeur d'usage indirect). La valeur d'option désigne celle attribuée à un usage potentiel futur. Les valeurs de non-usage de l'environnement peuvent être différenciées en valeur de legs (ou d'héritage) et valeur d'existence. La première désigne la valeur accordée à des caractéristiques environnementales (paysage, par exemple) conservées pour les générations futures (qui en feront ou non usage). Enfin, la valeur d'existence est celle placée sur l'existence même (indépendamment de tout usage) d'une composante de l'environnement.

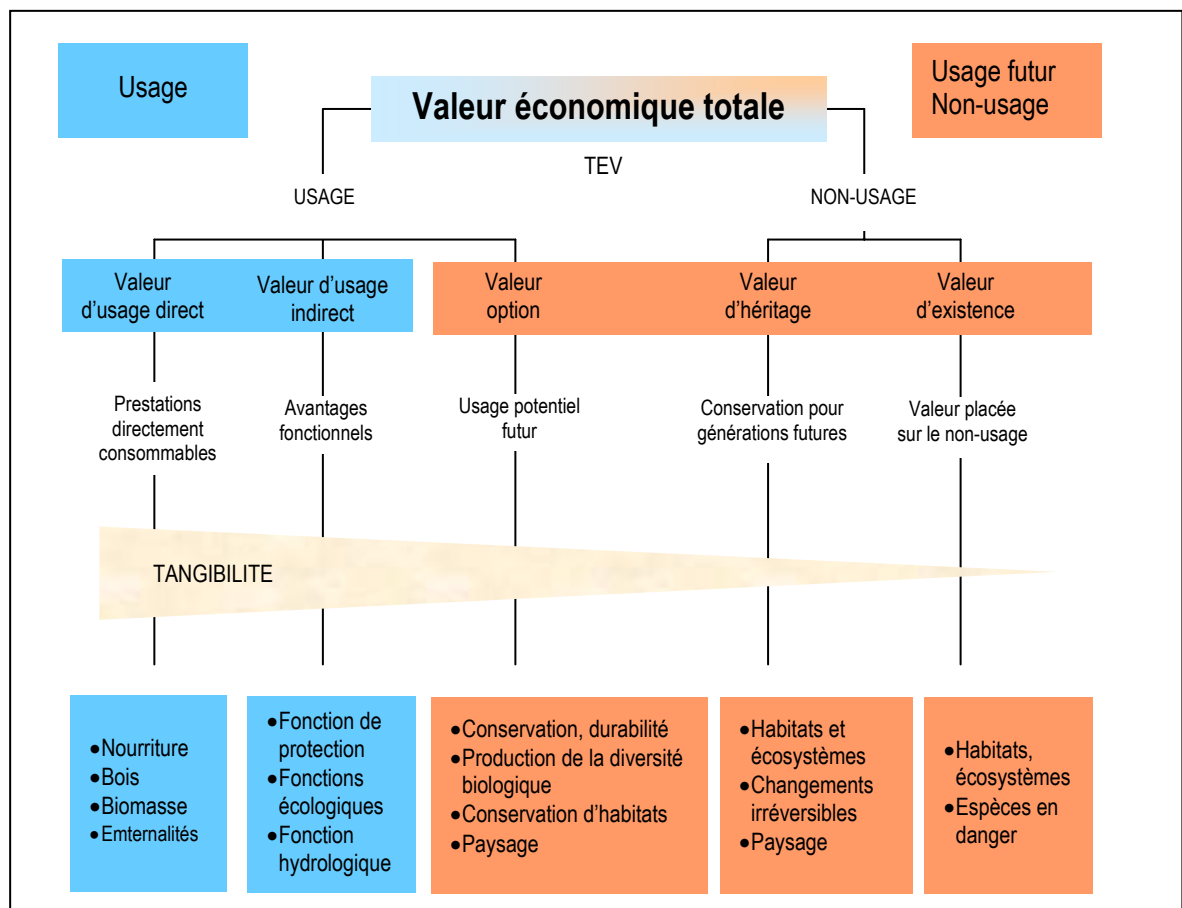


Schéma de la VET- valeur économique totale

La tangibilité de ces valeurs diminue à mesure que l'on se déplace vers l'usage futur et le non-usage.

Elle aboutit, à l'extrême, à la reconnaissance d'une valeur d'existence à l'environnement découlant du simple fait que l'homme a conscience de son existence. La VET offre ainsi un compromis entre la seule reconnaissance d'une valeur instrumentale étroite (basée sur l'usage) et d'une valeur plus large, justifiant l'intérêt pour le non-usage, le legs et la préservation de l'environnement.